Image not found or type unknown

Bien acquis avant le mariage fait sans contrat de mariage

Par **Asby**, le **22/01/2017** à **00:26**

Bonjour
J ai acquis notre maison avant le mariage avec une partie d héritage et un emprunt à mon nom. Je rembourse le crédit avec mon salaire prélevé sur mon compte, nous n avons pas de compte commun.mon mari n a jamais travaillé ni eu de ressources, j ai contribué seule au ménage. .

Dois je craindre pour ma maison en cas de divorce?
Dois je lui verser une pension même si j obtiens la garde des enfants?

Merci de vos réponses

Par **Visiteur**, le **22/01/2017** à **00:43**

Bsr
Sans contrat, c'est donc en communauté.
La maison vous appartient, mais les revenus sont communs depuis vos noces.
Logiquement, la communauté a participé à votre enrichissement personnel via le remboursement et a droit à une récompense (je sais, c'est illogique dans votre cas, mais c'est ainsi).
En cas de divorce, espérez que votre mari ne soit pas procédurier.
En outre, oui, il pourrait prétendre à une indemnité ou une pension compensatoire. Le juge décidera de l'appliquer... ou pas, sachant que de son côté, le papa ne pourra vous aider pour les enfants s'il est sans travail.

Par **Asby**, le **22/01/2017** à **09:52**

Merci

Comment est calculé est l éventuelle indemnité et l indemnité compensatoire?

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés